



Union Nationale des Maisons Familiales Rurales

58, rue Notre-Dame de Lorette – 75009 PARIS

Tél. : 01.44.91.86.86 – Fax : 01.44.91.95.45

Site web : www.mfr.asso.fr

Rôle des Maisons familiales rurales dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale

Introduction

Les Maisons familiales rurales ont dès leur création participé à l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation.

La volonté des parents qui se sont groupés pour agir, ensemble, au sein des premières associations de ce type était de permettre à leurs enfants de rester « au pays » tout en continuant à se former, à réfléchir à leurs projets, à moderniser leur exploitation agricole, à s'engager dans leur métier et dans le développement de leur espace rural.

Permettre aux jeunes de faire leur place dans le monde des adultes tout en contribuant à le transformer, telle est, toujours, la grande ambition de ce mouvement¹ aujourd'hui. Pour lui, ce vaste dessein ne peut se concevoir que si les familles ont la responsabilité d'une partie du système éducatif.

Depuis 70 ans, cette institution n'a donc eu de cesse de faire reconnaître auprès des pouvoirs publics ce principe auquel elle tient plus que tout, de convaincre de l'importance de respecter les identités locales, de défendre l'autonomie de chaque association et ses particularités pédagogiques.

Or, dans le cas de la France, territoire local et Etat français sont historiquement opposés, sont même source d'incompréhension. La famille est considérée comme du domaine de la sphère privée et l'éducation affaire de compétence publique. Quelle légitimité les Maisons familiales ont-elles donc pour intervenir au sein des territoires et dans le champ de la formation rurale, traditionnellement sous l'hégémonie de l'Eglise, durant un temps, et surtout de l'Etat ?

Plutôt favorables à cette initiative, de la naissance des Maisons familiales jusqu'aux années 1950, les pouvoirs publics vont, pour différentes raisons par la suite, les cantonner en marge du système éducatif. Il faudra attendre 1984 pour que ces associations aient enfin une véritable reconnaissance juridique et soient des partenaires à part entière de l'Etat en matière d'enseignement agricole et de formation scolaire initiale. Cette forme de légitimation ne mettra pourtant pas fin totalement à leurs soucis.

¹ Le projet des Maisons familiales rurales proclamé à Clermont-Ferrand (France) en 2005.

Les spécificités des Maisons familiales rurales

I.1. L'origine

Chaque pays, chaque organisation a son mythe fondateur. Les Maisons familiales rurales n'échappent pas à la règle. Tout commence par une belle histoire...

Lorsqu'en juin 1935, après avoir obtenu son certificat d'études, Yves Peyrat, fils d'un paysan habitant le petit village de Sérignac-Péboudou dans le département du Lot-et-Garonne (le sud-ouest de la France), âgé de 12 ans, déclare à son père « *Papa, tu sais que je suis un fils aimant et soumis, mais retourner à Castillonnes (le nom de l'école où l'adolescent est scolarisé), c'est fini, je n'y retournerai pas. Je veux être paysan. Dans cette école, on n'y fait pas de paysan* », il ne sait pas encore qu'il va participer à la création d'un système éducatif tout à fait original. Jean Peyrat² fait part des propos de son fils au curé de la commune qu'il connaît bien car ces deux personnages militent dans la même organisation : le Syndicat central d'initiative rurale³. L'abbé⁴ lui propose de s'occuper de la scolarité du jeune Yves. Peyrat accepte à condition que son fils ne soit pas le seul élève entraîné dans l'aventure et va convaincre deux autres agriculteurs d'y associer leurs enfants. En septembre 1935, ces trois paysans et le prêtre mettent sur papier la formule de ce centre de formation inédit : alternance du travail manuel et du travail intellectuel, enseignement en prise directe avec la réalité, vie de groupe... Pour réaliser l'expérience, ils s'appuient sur la structure juridique du syndicat, dont ils sont membres, qui ouvre une section d'apprentissage.

Au mois de novembre, démarre la formation pour 4 élèves. Une semaine par mois, l'abbé les accueille, les fait réfléchir, les accompagne dans leur instruction générale et consacre beaucoup de temps à leur éducation humaine. Les trois autres semaines, les adolescents travaillent sur l'exploitation des parents. Devant le succès de cette première année, d'autres parents souhaitent que leurs enfants bénéficient de cette « école » pas comme les autres. Une nouvelle promotion démarre. Deux ans après, ces familles conviennent de transférer le centre de formation au village de Lauzun tout proche. Durant l'été, onze d'entre elles décident d'acheter un local. Un emprunt est réalisé. Elles s'en portent caution solidaire. Le groupe refuse toute aide extérieure, tant celle qui viendrait de l'archevêché que celle que pourrait assurer le Syndicat central à Paris. Il préfère tout simplement s'endetter et demeurer maître de ses choix. Par cette décision, après deux années de tâtonnement, la première Maison familiale naît ainsi officiellement en 1937.

² Jean Peyrat : Agriculteur à Sérignac-Péboudou, père de famille à l'origine de la première expérience Maison familiale, président de la section régionale du SCIR, puis premier président de l'Union nationale des maisons familiales de 1941 à 1943. Il décède le 31 mars 1976.

³ SCIR : Le Syndicat central d'initiative rurale a été fondé par Henri Lhoste en 1914. Il deviendra officiel, sous cette appellation, le 10 novembre 1920 et aura une action importante dans le milieu rural jusqu'après la guerre de 1945. Il contribua, entre autres, à mettre en place les Chambres d'agriculture et les Maisons familiales rurales.

⁴ Abbé Granereau : Né le 2 janvier 1885 à Puysserampion (Lot-et-Garonne). Il est ordonné prêtre en 1909. Très influencé par l'action de Marc Sangnier, il s'engage dans le syndicalisme agricole dès 1918. Il participe, en 1935, avec l'aide de quelques agriculteurs, à la création des Maisons familiales rurales. Dix ans après, à partir de 1946, il quitte le mouvement et crée un Comité pour l'organisation de l'Ecole paysanne qui projette de rénover l'enseignement public. L'abbé meurt en juillet 1987.

I.2. Principales caractéristiques

La conception révolutionnaire de l'éducation des Maisons familiales -qui posera forcément des problèmes à l'administration française- dépasse bien entendu largement la formation des fils d'agriculteurs.

En quelques années, les Maisons familiales intègrent les mutations profondes qui touchent leur territoire. Elles passent d'une prédominance de l'agriculture dans les formations proposées à la prise en compte d'un espace rural qui a de nouveaux besoins : enseignement ménager puis services à la personne, tourisme, mécanique, bâtiment, artisanat, restauration... En dépit de ces évolutions, elles conservent des particularités fortes, dans leur fonctionnement quotidien, dont les principales sont :

- **Une place de choix pour les familles** qui sont engagées dans l'animation de l'association et dans l'éducation de leurs enfants.
- **Des formations basées sur l'alternance** où stages, temps *du faire et de l'action*, et séjours à la Maison familiale, temps de *la réflexion et du sens*, réconcilient l'école et l'entreprise.
- **Des lieux de vie à taille humaine** où règne un climat éducatif familial, où chacun est connu dans la proximité et apprend la prise de responsabilité, l'autonomie, la solidarité.
- **Des associations ouvertes sur l'extérieur**, lieux de rencontre et parties prenantes du développement local.
- **Une conception particulière des formateurs** qui sont à la fois animateurs d'un groupe et accompagnateurs de projets, travaillant au sein d'une équipe éducative.

I.3. La responsabilité du système aux familles

Le choix d'une structure militante prépondérante va influencer la position du mouvement vis-à-vis des différents pouvoirs. En avril 1945, le Président national de l'époque fait un discours fondateur : « *Dans notre mouvement, il a fallu résister à deux tentations : d'une part, nous avons besoin de l'Etat, et, d'autre part, nous ne devons pas devenir un mouvement étatique. Les Maisons familiales ne doivent pas être sous le contrôle absolu de l'Etat, être simplement un rouage administratif. Mais il faut cependant obtenir son aide et son contrôle. Par ailleurs, comme le mouvement est d'essence familiale, et bien que la plupart des familles soient actuellement catholiques, il est clair que le mouvement ne doit pas devenir un mouvement sous contrôle de l'Eglise.* »⁵

Cette **obsession de l'autonomie** a commencé lorsque les agriculteurs de Lauzun décident d'acheter un bâtiment en leur nom pour y implanter leur école et l'enlever du presbytère de l'abbé. Ce principe n'est pas simplement dogmatique. Il part du constat que sans le respect des initiatives locales et sans engagement de ses membres, l'association ne remplit plus correctement son rôle.

De fait, une Maison familiale est pleinement responsable des formations qu'elle propose, de son budget, de son organisation, de son personnel. Elle n'entend pas déléguer son pouvoir à d'autres.

Malgré ce choix de l'implication locale et du respect des initiatives de la base, malgré l'extrême décentralisation et la répartition spatiale importante du mouvement -ou à cause de-, les associations ont décidé de s'unir au sein d'un réseau fédéral dense, national, régional, départemental. Cette organisation permet au terrain de s'exprimer et aux décisions importantes d'être prises collectivement.

Fortes de ces étapes nécessaires, les Maisons familiales rurales ont pu ensuite réfléchir aux relations à développer avec les pouvoirs publics afin de mieux encore répondre aux préoccupations des territoires et trouver des moyens pour peser sur les décisions prises dans le domaine de la formation.

⁵ Gustave Thibon, 1945.

Le rôle des Maisons familiales rurales dans les dispositifs de formation rurale

III.1. Une utilité sociétale naturelle

Par ses membres répartis géographiquement et d'origines sociales diverses au sein de l'association, ***la Maison familiale s'intègre tout naturellement dans son milieu et participe à ses activités***. Elle est en prise directe avec les réalités. Elle perçoit les évolutions, prend part aux débats, présente et fait valoir ses orientations éducatives, met en place des actions quand des besoins se font sentir.

La Maison familiale n'est pas seulement une coopérative d'usagers, encore moins un club d'anciens élèves ou une structure gérée par des professionnels. La Maison familiale est d'abord un groupe humain, rassemblant des individus venant de tous les horizons, un groupe de parents avec leurs enfants et leurs formateurs qui vivent, ensemble, des réalités sociales et qui réfléchissent, ensemble, à ces réalités. Elle se transforme ensuite en un centre d'éducation, de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes, d'animation sociale et culturelle pour tout un territoire. ***Cette association assure tout naturellement des missions d'intérêt général et de service public.***

L'aptitude des Maisons familiales rurales à conduire concrètement des projets et leur capacité à représenter une réelle force agissante obligent les pouvoirs publics à prêter, quelquefois agacés, une oreille attentive à leurs propositions partenariales et à réfléchir aux moyens de les associer aux politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation même si celles-ci divergent du modèle dominant.

III.2. La lente reconnaissance dans le secteur de l'éducation

En France, les relations avec le ministère de l'Agriculture

La place des Maisons familiales dans le secteur de l'éducation n'est pas simple. Leur positionnement est assez singulier. ***Elles ne se considèrent pas comme des écoles privées mais plutôt comme l'émanation de groupements locaux qui agissent pour la collectivité et qui font acte de service public.*** A ce titre, elles réclament à la fois le soutien moral et financier des collectivités locales ou de l'Etat -qui reconnaissent bien volontiers par ailleurs la pertinence de leurs actions- et tout à la fois, elles demandent que leur liberté associative et leurs spécificités soient respectées. Dans un pays comme la France, peu enclin à accepter la diversité, surtout au sein du système éducatif, cette démarche n'a pas été facile.

De leur création jusque dans les années 1960, les Maisons familiales fonctionnent dans le cadre de la loi de 1929 sur l'apprentissage agricole. Elles s'adressent aux enfants de paysans, après l'école primaire. Elles reçoivent peu de subventions, calculées en fonction des jours de présence des élèves mais, en contrepartie, elles ont une grande autonomie. L'Etat se désintéresse du milieu rural. Les Maisons familiales en profitent donc pour croître et se développer avec une indigence « remarquable » de moyens.

En 1958, avec l'arrivée de De Gaulle au pouvoir⁶, l'Etat a la volonté de refondre, notamment, l'ensemble du dispositif législatif dans le secteur de l'éducation. La loi du 2 août 1960 organise la formation professionnelle agricole. Elle est calquée sur ce qui a été prévu un an avant à l'Education nationale. Tout le monde doit rentrer dans le rang. Les projets sont catastrophiques pour les Maisons familiales qui veulent continuer à proposer des parcours par alternance dès l'âge de 14 ans et qui revendiquent un droit à la différence et un statut qui

⁶ De Gaulle : 1890/1970. Président de la République de 1958 à 1969.

leur convienne. L'Etat ne l'entend pas de cette oreille. Les associations se mobilisent auprès des élus. Cette campagne d'explication permettra de faire inscrire la notion de « formation professionnelle associée à la formation générale » et la notion de « rythme approprié » dans la loi, ce qui est une première forme de reconnaissance. Malgré cette avancée, la situation financière des Maisons familiales reste très précaire du fait des financements insuffisants, en décalage complet avec les moyens nécessaires à la mise en œuvre des formations par alternance.

En 1984, lorsque Michel Rocard⁷ réforme l'enseignement agricole, les Maisons familiales bataillent encore ferme pour faire reconnaître leur originalité. Le ministre ne dit-il pas alors : « *Un problème est posé, une solution s'esquisse qui paraît simple et rationnelle, oui mais il y a les Maisons familiales pour lesquelles un traitement particulier s'avère indispensable... Cette particularité, je la crois riche et je veux la préserver. Votre particularité, je n'en tire pas l'agacement mais le respect... Il vous faut mieux définir ce que vous êtes et le faire sans peur et sans ambiguïté pour que vous occupiez la place qui est la vôtre.* »⁸

La loi est votée sans opposition à l'Assemblée nationale. L'association est reconnue en tant qu'interlocutrice des pouvoirs publics, l'alternance est enfin possible. C'est une véritable victoire pour les Maisons familiales. La loi les fait participer au service public d'éducation et leurs relations avec l'Etat deviennent contractuelles.

Elles ont bataillé ferme durant 50 ans pour leur reconnaissance juridique mais aussi pour défendre leurs spécificités éducatives. Il a fallu convaincre que « l'alternance » n'était pas un enseignement au rabais, qu'elle était un temps plein de formation, qu'un séjour en entreprise ou en milieu socioprofessionnel pouvait être formateur, qu'un jeune pouvait préparer un bac professionnel ou un brevet de technicien supérieur avec ce type d'enseignement, que les Maisons familiales n'avaient pas vocation à n'intervenir que sur les diplômes de bas niveau, qu'elles n'étaient pas des structures pour des jeunes déscolarisés...

Il ne s'est donc pas agi simplement de rédiger une loi ou un décret confortant l'association comme partenaire de l'administration mais bien plus de faire prendre conscience à l'Etat et à ses services que l'on pouvait *réussir autrement*⁹ dans le domaine de l'éducation. Un défi en soi !

L'apprentissage¹⁰ et les Conseils régionaux

Pour développer des formations hors du champ de l'agriculture, les Maisons familiales ont tenté, dans les années 1970, de s'adresser à l'Education nationale en demandant un statut d'Ecole technique privée par alternance. Une décision de ce ministère a mis un terme malheureux à cette initiative. Pour compenser ce revers et pour continuer à répondre aux besoins de leur milieu, elles ont donc développé des formations dans le cadre de l'apprentissage.

Depuis 1983, l'apprentissage en France dépend des Régions. Les Maisons familiales passent une convention avec la collectivité territoriale pour être reconnues comme centres de formation d'apprentis (CFA). Mais même dans ce cadre, le mouvement a du mal à faire prendre en compte ses particularités car les régions ont du mal à intégrer dans leur schéma d'aménagement les « petits » établissements comme les Maisons familiales impliquées au niveau territorial qui agissent, par leur offre de formation, pour le développement socioéconomique d'un bassin de vie. Elles ne comprennent toujours pas que le CFA des MFR est « éclaté » en antennes réparties sur le terrain.

⁷ Michel Rocard : Né le 23 août 1930. Maire, député, sénateur, ministre du Plan puis de l'Agriculture de 1983 à 1985. Il est Premier ministre de François Mitterrand du 12 mai 1988 au 15 mai 1991. Il siège au Parlement européen depuis 1994.

⁸ Intervention de Michel Rocard lors de l'assemblée générale des Maisons familiales en 1984.

⁹ Réussir autrement : Slogan des Maisons familiales rurales.

¹⁰ L'apprentissage : L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle.

Ainsi, nous aurions pu imaginer que la décentralisation de certains pouvoirs de l'Etat vers les collectivités locales facilite la reconnaissance des acteurs non étatiques dans le secteur de l'Education. S'il y a bien un gain de visibilité manifeste et une meilleure identification des associations, **la prise en compte de leurs spécificités n'est pas forcément une priorité des Régions qui ont reproduit globalement les organisations et les concepts nationaux dans ce domaine : concentration, classicisme, homogénéité...**

III.3. Et dans le monde ?

Les Maisons familiales françaises se sont ouvertes progressivement aux actions internationales grâce à des rencontres avec des paysans étrangers. Ces relations ont bénéficié, dès les années 1960, d'une aide de l'administration en charge de la coopération. Grâce à ce soutien, le mouvement a pu se développer, durablement, dans presque une quarantaine de pays.

Au Maroc par exemple, les Maisons familiales se sont développées à partir des années 1995 à la demande du ministère marocain de l'Agriculture mais aussi de l'Ambassade de France. Une petite dizaine d'associations existent aujourd'hui, regroupées dans une Union nationale (UNAMFR¹¹) depuis 2002. Cette dernière bénéficie, sur la période 2006/2008, d'un financement via un dossier multi pays soutenu par les Affaires étrangères françaises. L'organisation de cette Union a permis de sensibiliser l'administration marocaine à l'action de terrain des Maisons familiales en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes filles ou garçons du milieu rural. A la suite de ce travail, une convention a été signée entre le ministère de l'Agriculture, le secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle, le secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et à l'Éducation non formelle et l'UNAMFR. Il en résulte, pour les trois prochaines années, une prise en charge partielle des associations qui étaient au bord de l'asphyxie. En effet, depuis leur démarrage, les Maisons familiales de ce pays n'avaient reçu aucune aide des pouvoirs publics et leur pérennité financière était compromise. Pour autant, tous les problèmes ne sont pas résolus. L'État n'a pas pris de décision quant à la reconnaissance réglementaire des Maisons familiales et leur insertion dans un cadre législatif précis. Le ministère de l'Agriculture, à l'origine pourtant de la demande, hésite aujourd'hui à les officialiser car elles viendront forcément « bousculer » l'appareil public existant qui n'arrive pourtant pas à répondre aux besoins considérables de l'espace agricole et rural marocain. Rien n'est gagné dans ce pays pour ces associations !

Au Togo encore, lorsque l'Etat cesse son soutien, les Maisons familiales rurales arrêtent leurs activités car les paysans sont dans l'incapacité, évidente, de prendre en charge le fonctionnement de leurs centres de formation associatifs.

A l'inverse, en Italie, les quelques Maisons familiales existantes, suite à une décision de l'Etat, sont intégrées au système public. Le résultat ne se fait pas attendre. Les associations disparaissent : elles n'ont plus de raison d'exister !

Une difficulté essentielle demeure donc : celle de trouver auprès des Etats la nécessaire reconnaissance de ces systèmes de formation portés par des groupements de base afin d'assurer leur fonctionnement dans le temps.

« Les Maisons familiales rurales ont dû aussi rechercher le fragile équilibre entre d'une part, l'initiative locale, la responsabilité des familles et d'autre part, la reconnaissance et l'appui par les pouvoirs publics. Equilibre aussi difficile à trouver dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Entre l'abandon pur et simple par certains Etats des questions éducatives et de développement rural et le trop d'Etat qui étouffe l'initiative, la voie est étroite. Là encore, les Maisons familiales de France, après 70 ans d'existence, peuvent servir de repères. A force de débats, de combats aussi parfois, elles ont progressivement construit, grâce aux élus et aux pouvoirs publics, un cadre qui reconnaît leur originalité, garantit leur liberté et permet leur financement. »¹²

¹¹ UNAMFR : Union nationale des associations maisons familiales rurales marocaines.

¹² Jean-Claude Daigney, Directeur de l'UNMFREO, préface de *Ils se sont engagés dans les Maisons familiales rurales*, L'Harmattan, Paris, 2007.

L'histoire se répète. Ce qu'ont connu les Maisons familiales françaises est à nouveau vécu, par d'autres, sous d'autres cieux. Il ne s'agit pourtant pas de limiter les prérogatives de l'Etat, ni encore moins de faire de ces groupements des palliatifs à l'absence des pouvoirs publics dans certains secteurs, il s'agit de trouver un *modus vivendi* qui permette **la reconnaissance réciproque entre des acteurs non étatiques et la puissance publique afin qu'ils s'épaulent mutuellement**. L'idée que les acteurs de la société civile -notion beaucoup trop répandue malheureusement dans les institutions internationales- pourraient tout faire est un leurre absolu. L'opinion que l'Etat pourrait répondre seul à l'ensemble des défis qui se pose à lui est tout autant irréaliste. **Il reste donc à inventer, dans la plupart des pays, une nouvelle gouvernance en ce domaine.**

Conclusion

Les Maisons familiales rurales sont nées avec un système de valeurs. Il y a une réelle authenticité « MFR » qu'elles tentent de défendre. Cette authenticité ne transpire pas seulement dans le discours, elle est aussi -et surtout- présente et visible dans les réalisations des jeunes, des familles, des professionnels, des formateurs qui s'impliquent dans un projet de formation. C'est à partir de cette prise de responsabilité, de cet engagement concret au niveau local que chaque initiative devient une réalité au profit de la collectivité et du bien commun.

De cette histoire, essayons de tirer deux principes généraux. Il me semble que tout mouvement associatif doit :

- Produire des services publics à condition de refuser d'être assimilé aux pouvoirs publics. Confucius ne disait-il pas : « *Si le poil est raclé, une peau de tigre ou de léopard ne se distingue pas d'une peau de chien.* » Si une association doit faire comme l'Etat, son existence ne se justifie pas. Chaque mouvement associatif doit rester lui-même, doit garder le cap, son cap. C'est une condition d'ailleurs pour qu'il remplisse correctement ses missions. Dans la mesure où une institution singerait l'administration, elle n'aurait plus de raison d'être.
- Ne pas revendiquer le même traitement qu'un service public. Les associations qui interviennent dans le secteur étatique ont droit à l'équité (elles ont besoin de moyen certes) mais ne peuvent pas raisonnablement demander l'égalité avec les administrations qui font le même travail. Elles ont aussi à rechercher des ressources externes pour conforter leur d'autonomie. En un mot, elles ne doivent pas tout attendre de l'Etat même si elles travaillent pour l'Etat.

En découvrant les Maisons familiales rurales lors d'un colloque organisé par celles-ci en 2006, l'historien britannique, Théodore Zeldin¹³ disait, de façon un peu emphatique -et humoristique-, que grâce à elles « *la France avait encore des choses à apporter au Monde* ». Plus modestement, nous pourrions dire que les Maisons familiales rurales peuvent témoigner, simplement, de leur capacité à conduire des actions d'intérêt général et de services publics, en collaboration avec plusieurs administrations nationales ou territoriales, sans avoir perdu, jusqu'à ce jour, leurs principales spécificités.

Ce dont nous pouvons attester assurément, c'est que cette position n'est pas toujours un chemin facile certes mais que c'est une voie possible. C'est possible mais il faut aussi savoir que c'est un combat, un combat permanent, non pas contre l'Etat mais d'abord contre soi-même, un combat d'un mouvement associatif avec soi-même pour être au clair sur la route qu'il veut emprunter !

¹³ Théodore Zeldin : Professeur à Oxford, Théodore Zeldin est reconnu comme l'un des historiens les plus importants de notre époque. Grand connaisseur de la France, il a écrit, entre autres, deux ouvrages intitulés *Les Français* et *Histoire des passions françaises 1848-1945*.

COOPERATION

Forum des partenariats internationaux



À l'occasion du 70^e anniversaire des MFR, les représentants des Maisons familiales de quatorze pays se sont retrouvés avec leurs partenaires des fédérations françaises quelques jours avant, au Centre national pédagogique à Chaingy, près d'Orléans.

L'occasion d'échanger et de confronter leurs expériences. Cette session a été préparée et animée par l'Union nationale des MFR et le Cnp.

Depuis une quinzaine d'années, des fédérations des Maisons familiales françaises s'impliquent dans la coopération internationale avec des MFR d'un autre pays. Ces partenariats ont permis de créer et de développer des Maisons familiales à l'étranger et d'échanger des pratiques entre responsables associatifs, parents et formateurs.

Pour la première fois, des représentants des MFR de pays africains, latino-américains, nord-américains, du

Caucase, et de l'Océan Indien se sont retrouvés ensemble avec leurs partenaires français. Pendant trois jours, soixante-dix

TRAVAILLER ENSEMBLE

personnes, administrateurs et techniciens, ont partagé leurs expériences sur le partenariat international.

Les participants ont présenté leur organisation, leur fonctionnement et leurs résultats. Si les



« Partout dans le monde, les familles du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, partagent leurs engagements pour accompagner les jeunes ». Au 70^e anniversaire des MFR à Brest, les participants au forum ont livré leur vision du partenariat.

MFR sont parfois très différentes d'un pays à l'autre, elles partagent toutes les mêmes objectifs: former des jeunes ruraux en lien avec leur territoire et permettre la responsabilité et l'autonomie des familles et des acteurs locaux. Elles sont toutes aussi confrontées à des difficultés pour financer la formation des jeunes.

Après ces premiers constats, les représentants de chaque partenariat ont échangé en petit groupe sur la nature de leurs relations. Elles diffèrent selon l'ancienneté de l'échange, selon l'organisation des MFR à l'étranger (notamment s'il existe ou non une Union qui fédère les associations) et selon le mode de financement des formations.

Les relations entre les pays évoluent dans le temps. Quand il s'agit de créer les premières associations dans un pays, l'Union nationale des MFR françaises met à disposition un volontaire qui apporte son appui aux nouvelles associations et forme les moniteurs. La fédération française partenaire apporte un concours financier par exemple pour la construction du centre de formation et pour les premières formations.

Lorsque les MFR ont acquis une reconnaissance dans leur pays, la fédération française apporte alors davantage un concours à la structuration du réseau par l'appui à la mise en place d'une union qui fédère les différents centres de formation. La fédération n'est alors plus en relation directe avec les MFR du pays, mais avec l'Union nationale. Elles échangent sur les pratiques associatives et pédagogiques. Elles élaborent ensemble des projets bénéficiant aux MFR « d'ici et de là-bas ». À travers le monde, dans des contextes différents, la volonté

Les participants sont venus du Bénin, de Vendée, du Burkina Faso, de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, de Cameroun, d'Auvergne, du Mali, d'Île et de la Réunion, de la Lozère, d'Aquitaine, de PACA, de Franche-Comté, du Jura, de la Lozère, de l'Indre et d'Alsace, d'Argentine, de Midi-Pyrénées, du Brésil, de l'Inde, du Guatemala, du Canada, de l'Indre et Loire, d'Arménie, du Nord et de l'Alsace, de Madagascar, de Basse-Normandie, de Maurice et de La Réunion.

de travailler en équipe, d'agir ensemble entre familles et équipes de moniteurs, de pratiquer la pédagogie par alternance et l'attachement au territoire sont

AGIR EN RESEAU ETRE RESPONSABLE

partagés par tous. Les différences entre les pays concernent surtout le statut du moniteur (sa reconnaissance, sa rémunération, leur nombre au sein d'une équipe, son implication dans la formation des jeunes). Ces différences, loin d'opposer les MFR les unes aux autres, ont montré que la diversité permettait aussi l'adaptation aux réalités de chaque pays. La visite des Maisons familiales de Neuzy le Roi et de Sortigny a permis de faire ressortir cela.

En France aussi, au sein d'un même département, les Maisons familiales ne sont pas similaires selon les moyens financiers dont elles disposent, le secteur professionnel qu'elles touchent et l'implication des familles.

Les participants ont échangé sur le rôle des moniteurs, le travail en réseau, et sur la responsabilité au sein des Maisons familiales. Cela fut l'occasion de partager sur les raisons pour lesquelles chacun s'engage dans les MFR, que ce soit en tant que bénévole ou salarié.

Pour conclure, les partenaires ont souhaité pouvoir se retrouver pour poursuivre leurs échanges, au niveau de chaque continent, en attendant que se tienne un nouveau forum international.

Valérie K. Rogest / MFR